

COMPTE RENDU DU CSAL-FS

Déclaration liminaire des organisations syndicales

Les trois organisations syndicales ont présenté leur déclaration liminaire.

La CGT a réaffirmé son opposition au projet NRP2 et demandé clairement le retrait de celui-ci.

La CGT a également dénoncé le caractère incomplet des documents transmis aux représentants du personnel, ainsi que l'insincérité du dialogue social engagé autour de ces restructurations.

Des fiches d'impact incomplètes sur les conditions de travail

La CGT a rappelé que le CSAL-FS a notamment pour mission d'examiner les questions relatives à **la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents**. Or, ces questions essentielles n'ont pas été réellement abordées par la Direction au cours de cette réunion.

Concernant les fiches d'impact relatives aux conditions de travail, la CGT a particulièrement dénoncé l'absence de prise en compte des **risques psychosociaux (RPS)** liés aux restructurations proposées pour 2027 et 2028.

Pour la CGT, il est impossible de mesurer sérieusement les conséquences d'une restructuration sans prendre en compte son impact sur les conditions de travail, la santé et la vie quotidienne des agents.

À ce titre, la CGT déplore l'absence d'une véritable étude d'impact permettant d'évaluer de manière approfondie les conséquences humaines et professionnelles de ces restructurations, à l'image des dispositifs d'évaluation qui peuvent exister dans le secteur privé.

L'intersyndicale a d'ailleurs lu au directeur plusieurs témoignages d'agents, décrivant concrètement les conséquences de ces restructurations sur leur quotidien :

- impact sur la vie familiale ;
- augmentation des temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail ;
- conséquences financières liées aux déplacements ;
- difficultés d'organisation personnelle et familiale ;
- inquiétudes concernant les conditions futures d'exercice des missions.

Ces témoignages démontrent, s'il en était besoin, que les restructurations ne peuvent pas être analysées uniquement sous l'angle administratif ou immobilier. Elles ont des conséquences très concrètes sur la vie des agents, leur santé, leurs conditions de travail et l'organisation des collectifs de travail.

La réponse de la Direction

Face aux interrogations et aux critiques des organisations syndicales, le directeur a tenté de justifier les restructurations en expliquant qu'il était lui-même contraint par une commande politique.

Il a indiqué que le projet avait été validé par le préfet au fur et à mesure de sa conception par le DDFiP, entre la fin de l'année 2025 et sa validation définitive le 26 mai 2026.

Le directeur nous a rappelé que l'« adaptation du réseau » poursuivait trois objectifs :

1. limiter le nombre de services départementaux ;
2. limiter le nombre d'antennes ;
3. concentrer les services sur des sites considérés comme résilients et rénovés.

Pour la CGT, ces objectifs ne sauraient justifier les conséquences humaines et professionnelles des restructurations imposées aux agents.

Même si le DDFiP le nie, la CGT considère que ces restructurations répondent avant tout à une logique d'économies budgétaires. Aucun investissement conséquent ne semble prévu pour développer de nouveaux centres ou renforcer réellement le réseau existant.

Il ne s'agit donc pas, pour la CGT, d'améliorer l'efficacité des services publics. Au contraire, ces restructurations risquent d'entraîner une dégradation des conditions de travail et une fragilisation des collectifs de travail.

Et après 2028 : quelles conséquences ?

Au-delà des restructurations déjà envisagées pour 2027 et 2028, la Direction a également évoqué les évolutions à venir en 2029 et 2030.

Le directeur a reconnu ne pas être actuellement en mesure de mesurer précisément l'évolution future des structures, notamment en raison des conséquences attendues de la facturation électronique et de la mise en place d'Hélios 2.

Cette absence de visibilité inquiète fortement la CGT.

Pour notre organisation, le risque est de voir se poursuivre les suppressions, regroupements et restructurations, sans que leurs conséquences sur les missions et les conditions de travail des agents puissent être correctement anticipées.

La CGT craint donc le pire pour les années à venir.

La question des RPS

À la suite de la demande de la CGT visant à intégrer pleinement les risques psychosociaux dans les fiches d'impact, l'ISST a proposé la mise en place d'une cellule de veille destinée à suivre les conséquences des restructurations à venir.

Pour la CGT, cette proposition constitue un premier élément de réponse, mais elle ne saurait se substituer à une véritable évaluation préalable des risques et à la mise en place de mesures de prévention adaptées.

La prévention des RPS doit intervenir **en amont** des restructurations et non une fois que les difficultés auront été constatées.

Télétravail : un engagement de la Direction

Au cours des débats, la CGT a demandé au directeur de s'engager par écrit sur la possibilité de bénéficier de **trois jours de télétravail** pour les agents dont les services seront restructurés.

Le directeur nous a confirmé que les agents concernés pourraient bien bénéficier de trois jours de télétravail par semaine pendant une durée minimale d'un an, avec une clause de revoyure.

La CGT restera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre concrète de cet engagement et demandera qu'il soit formalisé par écrit.

La possibilité de recourir à des **tiers-lieux** a également été abordée. La Direction a indiqué que cette possibilité était actuellement à l'étude afin de proposer des tiers-lieux aux agents concernés.

Concernant les services restructurés

Maintien de l'accueil dans les antennes

La Direction nous a par ailleurs confirmé le maintien de l'accueil de flux multicanal dans les antennes existantes de **Carpentras et de Cavaillon**, avec un calibrage annoncé à **12 ETP**.

La CGT restera attentive à la réalité de cet engagement et à son évolution dans le temps. Le maintien d'un accueil de proximité constitue en effet un élément essentiel pour garantir l'accès des usagers au service public.

L'aménagement des futurs services qui accueilleront les services restructurés

Concernant l'aménagement des futurs locaux destinés à accueillir les services restructurés, la Direction semble se défausser sur les agents et les chefs de service.

Bien qu'elle indique qu'un budget conséquent sera consacré à l'aménagement de ces futurs espaces, il apparaît d'ores et déjà que les aménagements envisagés seront réalisés **a minima**.

La principale mesure évoquée consiste notamment à séparer les espaces actuellement organisés en open space afin de réduire les nuisances sonores.

Pour la trésorerie hospitalière d'Avignon et la paierie départementale, des rideaux sont même envisagés comme solution de séparation, cette option étant présentée comme moins coûteuse qu'une séparation vitrée.

La CGT dénonce cette approche minimaliste des conditions de travail. L'aménagement des locaux doit répondre aux besoins des agents et garantir des conditions de travail adaptées, et non être dicté uniquement par des considérations financières.

Il serait par ailleurs demandé au **SIE d'Avignon de « se tasser »** afin de libérer plusieurs bureaux pour accueillir les services restructurés.

Des groupes de travail seront mis en place pour réfléchir à l'organisation et à l'aménagement des futurs services. La CGT restera vigilante afin que cette démarche ne conduise pas à faire porter sur les chefs de service et les agents participant à ces groupes la responsabilité de réorganisations qui résultent avant tout de décisions prises par la Direction.

Le transfert des missions

Concernant le transfert de missions, et notamment celui de la **gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux**, la Direction a assuré qu'aucun agent ne serait amené à effectuer les missions transférées après la date effective du transfert.

La CGT a insisté sur ce point en s'appuyant sur la situation actuellement rencontrée dans la **nouvelle brigade de programmation**.

Dans ce service, des agents se voient actuellement demander d'effectuer des tâches d'expertise qui ne relèvent plus de leurs missions, au regard de l'organigramme fonctionnel établi lors d'un précédent CSAL-FS.

La CGT a demandé à la Direction sur quel fondement elle s'appuyait pour imposer cette situation.

Dans un premier temps, la Direction a indiqué que les agents concernés étaient volontaires. Cet argument ayant été directement contredit par un agent de ce service présent dans l'instance, la Direction a finalement évoqué une forme « d'usage ».

Pour la CGT, cette réponse est particulièrement préoccupante. Les missions confiées aux agents doivent correspondre aux missions officiellement définies et ne peuvent être étendues de manière informelle au gré des besoins des services.

Une attention particulière à la notion de « station de travail »

Une attention particulière devra également être portée à la notion de « **station de travail** ».

La Direction a affirmé que chaque agent trouverait une station de travail dans les futurs locaux. En revanche, elle n'a pas confirmé que **chaque agent disposerait d'un bureau attitré**.

Pour la CGT, cette distinction n'est pas anodine. La mise à disposition d'une simple station de travail ne peut pas être considérée comme une réponse suffisante aux exigences de bonnes conditions de travail, notamment lorsque les agents sont amenés à travailler quotidiennement sur site.

Conclusion

Ce CSAL-FS confirme les inquiétudes de la CGT concernant les conséquences du projet NRP2.

La CGT continue de s'opposer à ces restructurations, qui dégradent les conditions de travail, allongent les trajets domicile-travail et fragilisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

La CGT exige que les conséquences humaines de ces réorganisations soient réellement prises en compte et que les **risques psychosociaux soient intégrés de manière complète, sincère et préalable dans les fiches d'impact**.

La CGT restera également particulièrement vigilante quant aux engagements pris par la Direction concernant le télétravail, les tiers-lieux, le maintien de l'accueil dans les antennes et l'aménagement des futurs locaux.

Enfin, la CGT continuera à défendre les agents, leurs conditions de travail, leurs missions et **un véritable service public de proximité**, contre une logique de restructurations permanentes et d'économies budgétaires.